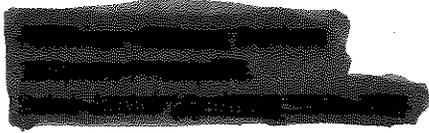


Québec, le 20 mars 2017



Monsieur,

Pour donner suite à votre demande d'accès reçue le 17 mars 2017, vous trouverez joint à la présente la description d'emploi demandée.

Je vous rappelle que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivants la date de la présente. Nous vous joignons également une note explicative à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

  
Shadi J. Wazen, avocat

p. j.